

COMITE SYNDICAL DU 18 JANVIER 2022

En visioconférence

Secrétaire de séance : Anne HEBERT

DÉLIBÉRATION

CS 2022/03 Finances locales – Décisions budgétaires – Orientations budgétaires 2022

Suite aux annonces gouvernementales du 27 décembre 2021, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 18 janvier 2022 en visioconférence, sous la présidence de Françoise LEROSSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 12 janvier 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Sylvain LETOUZE, Florence MAZIER, Marianne ROZET

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSSIGNOL (*pouvoir de Jean MORIN - en présentiel à la Maison du Parc*), Thierry LETOUZE, Hervé MARIE, Patrick THOMINES (*en présentiel à la Maison du Parc*)

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine KERVADEC (*pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL - CC de la Baie du Cotentin*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin),

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Yves HUET (Gonfreville), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Aurélien MARION (Apperville - *en présentiel à la Maison du Parc*), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Valérie TORTEL (Gorges)

avec voix consultative

Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture de la Manche), Olivier CATTIAUX (DDTM de la Manche – Service environnement), Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche), Marie COUELLIER (Région Normandie), Jean-Louis HARDY (Chambre de Métiers de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Malika CHERRIERE, Vanessa LANCELLOT, Pascal MARIE, Cédic NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Benoît FIDELIN, Martine LEMOINE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche),



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HEROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Stéphanie **MAUBE** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), **TAPIN** (Marchésieux), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Emmanuel **FAUCHET** (directeur du CAUE de la Manche), Hervé **MORIN** (président de la Région Normandie), Gwenaëlle **DUPONCHEL** (Trésorerie de Saint-Lô), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (sous-préfecture de Coutances), Jean-Luc **LEGER** (président du CESER Normandie), Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL Normandie), Hélène **LANGLOIS** (DRAC)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Jean-Baptiste **WETTON** (*en présentiel à la Maison du Parc*); Denis **LETAN**, Nathalie **FLAMBARD**

Nombre de votants : 28 membres + 2 pouvoirs
Soit un quorum de 30 membres sur 58

CS 2022/03 Finances locales – Décisions budgétaires – Orientations budgétaires 2022

La Présidente, propose à l'assemblée, sur la base des tableaux ci-après, de présenter les points marquants des orientations budgétaires 2022 conformément à la M14 tout en conservant une approche pédagogique des actions proposées par projet.

Tableau des opérations réelles

Libellé	2019		2020		2021		2022
	BP	CA	BP	CA	BP	CA Prévisionnel	OB
Dépenses réelles de fonctionnement	2 414 676,00 €	3 296 691,68 €	2 744 696,00 €	2 554 386,14 €	3 159 013,00 €	2 663 670,33 €	3 524 992,00 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 416 784,00 €	4 137 629,16 €	2 543 558,00 €	2 593 535,64 €	2 980 084,00 €	3 248 910,75 €	3 655 856,00 €
Dépenses réelles d'investissement	226 516,00 €	312 976,52 €	530 205,00 €	113 341,30 €	859 492,00 €	153 547,96 €	1 634 285,00 €
Recettes réelles d'investissement	170 169,00 €	162 949,99 €	309 194,53 €	194 718,83 €	671 127,72 €	249 960,50 €	1 060 575,00 €

Au regard des informations connues courant décembre 2021, le compte administratif prévisionnel de l'année 2021 dégage une épargne brute sur les opérations réelles de fonctionnement de 580 K€. La réalisation des recettes a été supérieure à 2020 notamment en raison du versement du solde attendu de la subvention pour le programme achevé de l'État TEPCV de 458 K€, du versement par l'Agence de l'Eau du financement pour deux années de la chargée de mission « agriculture-élevage » et d'appels de fonds du programme Interreg supérieurs au prévisionnel.

A noter, au compte administratif 2021, des recettes d'investissement supérieures au réalisé compte-tenu du versement par anticipation d'un acompte de 155 K€ concernant les futurs travaux de Beauguillot.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20220118-DELIB_CS2022_03-DE
Date de télétransmission : 15/02/2022
Date de réception préfecture : 15/02/2022

L'accroissement du budget total de fonctionnement 2022, aussi bien en dépenses qu'en recettes résulte de la mise en œuvre pour la première année de la convention de mandat liant le Parc à l'Agence de l'Eau pour instruire la démarche expérimentale de Paiements pour Services Environnementaux. Le budget intègre dès lors 464 K€ supplémentaires en dépenses et recettes.

La présentation du Budget total du Parc distingue comme tous les ans, la partie « programme d'actions » du fonctionnement « général » de la structure afin de faciliter la lecture des dynamiques budgétaires sous-jacentes au PNR.

Le budget dit « général » regroupe le fonctionnement de la structure, des deux Réserves nationales et la boutique de la Maison du Parc. Ce budget prévisionnel (hors programme d'actions) reste stable comparativement à l'année précédente.

Quant au programme d'actions, il a vocation à s'équilibrer en dépenses et en recettes. Il est en forte progression en 2022.

LE BUDGET DIT « GÉNÉRAL »

Sur la section de fonctionnement

Malgré les tensions inflationnistes, la perspective de dépenses pour l'année 2022 reste stable autour de 2 500 K€.

- Les charges à caractère général :

Le poste prévisionnel des charges à caractère général baisse légèrement pour la Maison du Parc (- 3 %) du fait de l'effort de réduction des dépenses projetées en 2021 et consolidées en 2022. Elles augmentent en revanche pour les deux réserves. L'impact de l'augmentation du coût de l'énergie (carburant, électricité...) est atténué, le PNR disposant d'un parc de véhicules désormais à dominante électrique et les déplacements de personnels étant limités en raison de la pandémie, au profit des visio-conférences.

- Les charges de personnel :

Les dépenses de personnel, essentielles à la bonne marche du PNR, au portage du programme d'actions et à l'ingénierie conduite en régie, représentent 72 % du budget dit « général ». Le pilotage de la masse salariale est donc déterminant pour l'équilibre du budget du Parc.

Suite aux différentes mobilités de personnel au cours de l'année 2021, le réalisé 2021 est inférieur de 128 K€ au prévisionnel. Dès lors, pour s'inscrire dans une dynamique de gestion pluriannuelle maîtrisée, il est possible de rester sur une inscription au BP stable par rapport à 2021 c'est-à-dire 1 805 K€. Deux postes pourvus en 2021 (un ingénieur + un attaché) ne seront pas remplacés en 2022 afin de satisfaire les besoins plus prioritaires qui ont notamment été délibérés, à savoir un renfort RH, un renfort pour l'inventaire comptable et un renfort pour la Gouvernance dans le cadre de la révision de la Charte (trois adjoints administratifs). Dans ce cadre, la mise en place du RIFSEEP sera également effective courant 2022.

- Les autres charges courantes (subventions et participations) :

Le poste prévisionnel des autres charges courantes est quasiment stable alors que pour mémoire, en 2021, la baisse avait été marquée en raison d'une réorientation de plusieurs dépenses du budget général vers le programme d'actions pour une meilleure lisibilité de ce dernier.

Recettes du budget dit "général"

Les dotations statutaires sont envisagées similaires par rapport à 2021.

A noter 28 000 € d'augmentation des subventions statutaires de l'Etat relatives aux réserves, notamment la RNN de Beauguillot.

Une nouvelle dotation de l'État de 50 K€ pour l'animation de la requalification de la Tourbière de Baupte est inscrite, le PNR portant l'animation dans le cadre d'une convention partenariale. Les partenaires restent en responsabilité des choix et orientations prises par le Comité stratégique prévu à la convention, Comité stratégique dont ils sont membres.



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN

UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DÉTAIL DES DÉPENSES	BP 2021	Réalisé au 31/12/2021	Proposé en 2022	DÉTAIL DES RECETTES	BP 2021	Réalisé au 31/12/2021	Proposé en 2022
Charges à caractère général	396 010,00	321 366,68	403 256,00	Dotations statutaires	1 494 500,00	1 511 003,20	1 521 500,00
Maison du Parc	342 930,00	280 748,10	332 680,00	Etat (dont Réserves Naturelles)	354 000,00	370 000,00	382 000,00
Réserve de Beauguillot	25 050,00	21 312,29	35 896,00	Région	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	28 030,00	19 306,29	34 680,00	CD50	433 500,00	433 500,00	433 500,00
Charges de personnel	1 805 000,00	1 676 761,40	1 805 000,00	CD14	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Salaires et cotisations	1 805 000,00	1 676 761,40	1 805 000,00	Communes	82 000,00	82 648,20	82 000,00
Autres charges de gestion courante	293 650,00	121 824,11	287 700,00	Communautés de Communes et AGGLO	55 000,00	54 855,00	54 000,00
Indemnités des élus	33 500,00	33 173,94	33 500,00	Dotations spécifiques	345 680,00	261 207,67	414 900,00
Cotisations de retraite (IRCANTEC, CAREL)	2 000,00	1 692,64	2 200,00	Cellule ENS (financement CD50)	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Maison du Parc	248 500,00	81 105,57	235 000,00	Cellule NATURA (financement Europe)	80 780,00	0,00	84 000,00
Réserve de Beauguillot	0,00	0,00	0,00	Cellule ZH (financement AESN)	97 000,00	94 257,00	95 000,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	9 650,00	5 851,96	17 000,00	Poste Bocage (financement CD50/EPCI/Leader)	35 900,00	5 046,67	35 900,00
Charges exceptionnelles	2 500,00	2 412,44	9 750,00	Poste Élevage et ZH (financement AESN)	47 000,00	86 904,00	45 000,00
Maison du Parc	2 500,00	2 412,44	9 750,00	Poste Littoral et Bassin Versant (financement Leader/EPCI/AESN)	10 000,00	0,00	30 000,00
Réserve de Beauguillot	0,00	0,00	0,00	Poste chargé de mission Tourbière de Baupré (financement Etat)	0,00	0,00	50 000,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	0,00	0,00	0,00	Autres cotations	108 360,00	313 101,76	116 460,00
				Interreg (financement Europe)	38 400,00	141 200,19	22 500,00
				Boutique	45 000,00	58 756,80	55 000,00
				Remboursement rémunérations personnel	15 000,00	104 103,45	30 000,00
				Loyers agricoles (ENS et Réserve Beauguillot)	8 460,00	8 461,32	8 460,00
				Autres participations (tickets restaurant)	1 500,00	580,00	500,00
TOTAL DES DÉPENSES	2 497 160,00	2 122 364,63	2 505 706,00	TOTAL DES RECETTES	1 948 540,00	2 085 312,63	2 052 860,00

La préparation budgétaire est guidée par un principe de prudence compte-tenu des fluctuations de l'encaissement des financements appelés sur justificatifs après service fait ou parfois encaissés par anticipation sous forme d'acomptes. Dès lors, comme en 2021, les recettes prévisionnelles dédiées au fonctionnement général sont inférieures aux dépenses prévisionnelles. Toutefois, en réalisé, au compte administratif, année après année, le Parc préserve ses grands équilibres financiers.

Sur la section d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2022 sont surtout marquées par un besoin déjà identifié depuis 2 ans de travaux importants et exceptionnels de rénovation et réhabilitation de la Maison du Parc pour un montant de 850 000 €.

Ces travaux concernent :

- l'isolation thermique et phonique des bureaux situés à l'étage du bâtiment d'accueil,
- la rénovation de la salle de projection du rez-de-chaussée et des aménagements divers dont une salle de réunion,
- la sauvegarde de l'annexe non restaurée,
- des travaux ponctuels d'amélioration (ventilation, chauffage, aménagement d'un atelier, éclairage..).

L'ensemble de ces dépenses sera financé par l'excédent budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20220118-DELIB_CS2022_03-DE
Date de télétransmission : 15/02/2022
Date de réception préfecture : 15/02/2022



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

LE BUDGET DU PROGRAMME D'ACTIONS

	Programme d'action			CR Normandie			État	AESN	CDSO	Natura	MEEF	Autres	Budget général	total
	FONCT.	INVEST.	TOTAL	FONCT.	INVEST.	CRN spécifique								
P01. CONNAÎTRE, GÉRER ET PRÉSERVER LES RESSOURCES	226 306 €	668 710 €	895 016 €	2 000 €	4 500 €	0 €	20 000 €	54 000 €	18 000 €	102 000 €	21 286 €	663 810 €	9 500 €	
P02. CONTRIBUER A L'ATTRACTIVITÉ DURABLE DU TERRITOIRE	29 600 €	5 000 €	34 600 €	29 600 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
P03. RENFORCER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET LES FILIÈRES COURTES	550 300 €	0 €	550 300 €	3 400 €	30 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	515 625 €	775 €	
P04. SENSIBILISER ET RESPONSABILISER TOUS LES PUBLICS DU TERRITOIRE	46 500 €	0 €	46 500 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 500 €	0 €	
P05. ACCOMPAGNER, ANTICIPER ET ADAPTER POUR UN TERRITOIRE SOBRE ET RÉSILIENT	40 000 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €	
P06. ASSURER LE SUIVI ET ENGAGER LA RÉVISION DE LA CHARTE	126 500 €	0 €	126 500 €	25 000 €	60 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 500 €	
TOTAL	1 019 206 €	673 710 €	1 702 916 €	95 000 €	100 000 €	50 000 €	20 000 €	54 000 €	18 000 €	102 000 €	21 286 €	1 190 935 €	51 775 €	1 702 916 €

En dépenses

Le programme prévisionnel des actions 2022 s'établit à 1 703 000 €, en augmentation (+ 70 %) comparativement à 2021, en raison des montants importants des travaux prévus à Beauguillot (645 000 €) et de l'intégration dans le programme d'actions des financements liés à la mise en œuvre des Paiements pour Services Environnementaux mis en œuvre dans le cadre d'une expérimentation menée avec l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture avec 15 exploitations agricoles de la vallée du Merderet (464 000 €).

Pour mémoire le contrat triennal relatif à la mise en œuvre opérationnel de la Charte a été signé en 2021 avec la Région pour les années 2021, 2022 et 2023.

Il assure une continuité avec les projets menés en 2020 et il est axé prioritairement sur des actions concernant :

- la connaissance, la gestion et la préservation des ressources,
- l'attractivité durable du territoire,
- le renforcement de l'économie de proximité et des filières courtes,
- la sensibilisation et la responsabilisation de tous les publics du territoire,
- l'accompagnement, l'anticipation et l'adaptation pour un territoire sobre et résilient,
- le suivi et l'engagement de la révision de la charte du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin.

En recettes

Elles correspondent à la contribution de la Région, conformément au contrat triennal pour la période 2021-2023, soit 245 000 € en 2022 (en intégrant 50 000 € de crédits spécifiques pour la révision de la Charte) et aux financements mobilisés auprès de l'Agence de l'Eau, de la DREAL, du Département de la Manche (ENS), du Ministère de l'Environnement, des crédits européens, INTERREG, Leader...

Il est équilibré par le budget général du Parc à hauteur de 52 000 €. Pour mémoire la contribution du budget général était de 121 000 € dans le cadre du BP 2021.

00000

Les grands dossiers de l'année 2022 que le Parc mettra en œuvre en mobilisant les moyens du budget dit « Général » et du programme actions sont les suivants :

- **Projet de reconversion de la tourbière de Baupte** : dont l'objectif est de protéger la zone humide, d'accompagner les agriculteurs et les autres usagers concernés à s'adapter aux évolutions du marais, et de faire émerger un projet de valorisation territoriale du site dans son environnement.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

- **Révision de la charte du Parc** : nouveau projet de territoire permettant la labellisation « Parc naturel régional ». Diagnostic, évaluation du bilan de l'ancienne Charte, élaboration du nouveau projet de territoire, « avant-projet de Charte 2025 2040 », avec les acteurs du territoire (Charte, plan de Parc, statuts, gouvernance, moyens humains et financiers...).
- **Projet de sécurisation juridique et administrative de la structure** : refonte des statuts dans le cadre de la révision de la Charte, mise en œuvre du RIFSEEP, programmation pluriannuelle de la gestion de la masse salariale, lancement de marchés publics, révision et sécurisation de la politique de conventionnement et subventionnement, refonte de la présentation budgétaire interne à la structure, réalisation de l'inventaire et mise en place d'une procédure de gestion des stocks et du patrimoine...
- **Connaître et préserver la biodiversité** : expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), projet pluriannuel d'aménagement et d'ouverture au public de la réserve naturelle nationale de Beauguillot (avec en 2022 la programmation de la première tranche de travaux).
- **Contribuer à l'attractivité durable du territoire** : programme de travaux pour la Maison du Parc, développement de l'éco-tourisme (exemple : formation des acteurs touristiques à l'ornithologie)
- **Renforcer l'économie et les filières courtes** : plantations et commissions bocage, poursuite du programme « Terre »
- **Sensibiliser et responsabiliser tous les publics du territoire** : organisation de l'Ecole des Envoleées », organisation des « Envoleées 2 » à l'occasion du pique-nique annuel à la Maison du Parc.
- **Accompagner, anticiper et adapter pour un territoire sobre et résilient** : mise en œuvre des projets labellisés « Ma commune en transition », étude sur les fonctions de stockage carbone, poursuite de la démarche « Notre littoral pour demain », réduction d'impact et d'empreinte du Parc « Vers un Parc exemplaire »...

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, il est proposé à l'assemblée de mobiliser l'excédent de fonctionnement.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les orientations budgétaires 2022.
- **ADOPTÉ à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le *14 février 2022*

Françoise LEROSIGNOL
Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

**PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN**
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr